

REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL DU 06 Juillet 2021 à 19h00

Présents : A. RACCURT, C. GOUVERNEUR, B. LAVIRE, I. RACCURT, A. BRET, J. LAVIRE, C. COGNOT, S. DELORME, J.P. PERROT, A.L. BRUNET, D. RACCURT, M. JEANNEY, L. FALCOZ, C. LABLACHE, M. JEANNEY

Madame Carole LABLACHE est désignée secrétaire de séance

APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 11 JUIN 2021

Le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

ENQUETE PUBLIQUE AU TITRE DES INSTALLATIONS CLASSEES SCI EXETER III FRANCE

1 /AVIS SUR DOSSIER (membres arrivés à 19h30 et 19 h40 n'ayant pas pris part au vote C. COGNOT. A.L. BRUNET. G. PIPAZ)

Madame le Maire porte à la connaissance à l'assemblée délibérante le code de l'environnement - Livre V – Titre 1^{er} notamment ses articles L.512-7 à L.512-7-7, R.512-46-1 à R.512-42-29 ;

Vu la demande d'enregistrement présentée par Monsieur le Directeur de la SCI EXETER III France1 dont le siège social est situé 37 avenue Pierre 1^{er} de Serbie à Paris, en vue d'exploiter un entrepôt à Bressolles -ZAC des 2 B – 266 Impasse des Vignes ;

Vu l'arrêté préfectoral en date du 30 avril 2021 fixant les modalités de consultation du public du 31 mai 2021 au 25 juin 2021 concernant la demande d'enregistrement présentée par la SCI EXETER III France 1 ;

Conformément aux dispositions de l'article R.512-46-11 du Code de l'environnement, le Conseil Municipal doit formuler un avis sur ce dossier.

Le Conseil Municipal, regrette de ne pas avoir connaissance des produits qui seront stockés sur le Site mais ne s'oppose pas à la demande d'enregistrement au titre des installations classées présentée par la SCI EXETER III France 1 en vue d'exploiter un entrepôt logistique à Bressolles -ZAC les 2 B -266 Impasse des Vignes.

DEMANDE DE SUBVENTION POUR LA RESTAURATION DE COUVERTURE ZINGUERIE SUR LE CLOCHER DE L'EGLISE ET DE L'ESCALIER D'ACCES (membre n'ayant pas pris part au vote A. L. BRUNET)

Madame le Maire informe l'assemblée délibérante, que suite à des travaux de nettoyage du clocher, d'importantes fuites d'eau ont été repérées risquant d'endommager la charpente de cet édifice. Il paraît nécessaire et urgent d'entreprendre des travaux de restauration de zinguerie sur le clocher la poutre maîtresse du soutien des cloches étant menacée. L'escalier d'accès est lui aussi très dangereux et devenu au fil des années impraticable. Ces travaux pourraient faire l'objet d'une demande de subvention auprès du Département dans le cadre du dispositif de la contractualisation 2021-2022-2023 « soutien au patrimoine historique bâti ».

Après examen des devis la dépense éligible s'élèverait à la somme de 21 825,95 € HT soit un montant de 18 225,95 € HT pour la réfection de couverture zinguerie sur le clocher de l'église et un montant de 3 600,00 € HT pour l'escalier d'accès au clocher de l'édifice.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, charge Madame le Maire de solliciter l'appui financier du Département dans le cadre du dispositif de contractualisation « soutien au patrimoine historique bâti ».

DEMANDE DE SUBVENTION POUR LA REQUALIFICATION DES CHEMINEMENTS ET SECURISATION DE LA TRAVERSEE DE BRESSOLLES RD 84B (membre n'ayant pas pris part au vote (A.L. BRUNET)

Madame le Maire rappelle à l'assemblée délibérante que des travaux de séparation des réseaux publics d'eaux pluviales et d'eaux usées seront réalisés sur le territoire de la commune par la Communauté de Communes de la Côtière à Montluel à partir du mois de juin 2021 pour une durée de 3 ans. A l'issue de ce programme des travaux de requalification des cheminements et de sécurisation de la traversée sur la RD 84 devront être entrepris. Ces travaux pourraient faire l'objet d'une demande de subvention auprès du Département dans le cadre du dispositif de la contractualisation 2021-2022-2023 « équipement de proximité des communes et investissements structurants ». Après examen de l'étude réalisée par l'Agence Départementale d'Ingénierie de l'Ain la dépense éligible s'élèverait à 504 000,00 € HT. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, charge Madame le maire de solliciter l'appui financier du département dans le cadre du dispositif de la contractualisation « équipement de proximité des communes et investissements structurants ».

CONVENTION DE MISSION D'ASSISTANCE A MAITRISE D'OUVRAGE « TRAVERSEE DE BRESSOLLES RD 84 B » AVEC L'AGENCE DEPARTEMENTALE D'INGENIERIE

Madame le Maire informe l'assemblée délibérante que dans le cadre des travaux de requalification des cheminements et de la sécurisation de la traversée de Bressolles sur la RD 84, la commune pourrait bénéficier de l'assistance de l'Agence Départementale d'Ingénierie De L'Ain. Cette mission porterait sur la prestation d'un montant de 3 150,00 € d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour l'aide à la consultation d'un maître d'œuvre. Ce mandat d'assistance serait régi par une convention dont Madame le Maire donne lecture. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte les termes de la convention de mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage et autorise Madame le Maire à signer cette dernière avec l'Agence Départementale d'Ingénierie de l'Ain.

VENTE COMMUNE / SEMCODA AUTORISATION SIGNATURE ACTE DE VENTE

Madame le Maire rappelle à l'assemblée que par délibération en date du 10 décembre 2019, le Conseil Municipal l'a autorisée à signer le compromis de vente sous conditions suspensives d'un terrain situé Chemin du Verfay cadastré Section AB n°585 pour 558 m² au profit de l'acquéreur SEMCODA afin de permettre la réalisation d'un programme de 4 logements. Elle rappelle que

la présente vente est consentie moyennant le prix ferme et définitif de **90 000,00 € (QUATRE-VINGT-DIX MILLE EUROS)**.

A ce jour la vente définitive peut être réalisée, Madame le Maire demande donc au Conseil Municipal de l'autoriser à signer l'acte authentique de vente. Le conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Madame le Maire à signer l'acte authentique de vente Commune / SEMCODA d'un terrain situé Chemin du Verfay cadastré Section AB 585 d'une surface de 558 m² moyennant le prix ferme et définitif de 90 000,00 €.

VENTE PROPRIETE LE PAILLOT /AUTORISATION SIGNATURE COMPROMIS ET ACTE AUTHENTIQUE

Madame le Maire rappelle à l'assemblée que la commune est propriétaire d'un tènement bâti sur lequel se trouve une maison et ses dépendances, cadastré AB 602, 608, 629,630 pour une surface totale de 535m². Elle précise que les parcelles AB 609 et AB 630 sont issues d'un abandon de mitoyenneté de la part de Madame Mireille GOUVERNEUR. La SCI du Paillot a manifesté, par courrier en date du 09 avril 2021 sa volonté d'acquérir ce bien au prix de 128 000,00 € (CENT VINGT-HUIT MILLE EUROS). Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la vente, de ce tènement d'une surface de 535 m² cadastré AB 602,608,629 et 630 à la SCI du Paillot représentée par Monsieur Jean-Pascal STEICHEN domicilié 56, Impasse du Paillot à Bressolles (01360) moyennant le prix de 128 000,00 € et autorise Madame le Maire à signer le compromis de vente suivi de l'acte authentique.

SUBVENTION SOU DES ECOLES DE BRESSOLLES

Madame le Maire soumet au Conseil Municipal, une demande de subvention formulée par le SOU DES ECOLES DE BRESSOLLES, qui permettrait de financer la dépense liée à la remise des cadeaux aux élèves de CM2 qui quitteront le R.P.I. à l'issue de l'année scolaire. La participation demandée par élève est de 25,00 €, sachant que 14 élèves sont concernés le montant sollicité est de 350,00 €. Le Conseil Municipal, à l'unanimité décide d'allouer au SOU DES ECOLES DE BRESSOLLES le montant attendu mais regrette le manque de visibilité du financement communal au moment de la remise des prix.

INSTRUCTIONS D'URBANISME (C.GOUVERNEUR)

Permis de construire :

- Monsieur et Madame MUSSET Julien- agrandissement d'une maison principale.

Déclarations préalables :

- Monsieur CARUSO Philippe- création d'un portillon et renforcement d'un pilier de portail.
- Monsieur FANTIN Romain- pose de panneaux photovoltaïques.
- Monsieur RACCURT Dominique – muret et pose d'un grillage.
- Monsieur MEDAN Nicolas – surélévation d'un muret.
- Monsieur DAUNIS Cédric – édification d'un mur de soutènement, mise en place d'un portail et création d'une fenêtre de toit.
- Madame RACCURT Isabelle – mise en place d'une pergola.
- Monsieur GEJDOS Xavier – mise en place d'un abri de jardin.

QUESTIONS DIVERSES

Enseigne « liberté égalité fraternité » sur la façade de la mairie : la commission travaux a présenté aux membres du conseil municipal un modèle proposé par la Scté MARTINEZ pour un prix de 570 € HT (pose comprise).

Le modèle et le devis sont approuvés, toutefois le blason républicain sera remplacé par un bandeau bleu blanc rouge soulignant le texte, plus en harmonie avec le graphisme des lettres.

L'enseigne de la bibliothèque avec lettres et dessin adhésif fait l'unanimité et sera commandée au prix de : 75,00 € HT.

Madame le Maire présente également un devis de la même entreprise pour l'installation de projecteurs en façade de la mairie pour mettre en valeur la devise républicaine mais aussi pour colorer la façade à l'occasion d'évènements particuliers (octobre rose...). Cette proposition ne faisant pas l'unanimité pour des raisons d'économie financières et environnementales le projet n'est pas retenu.

Travaux de raccordement à la station d'épuration des îles et de mise en séparatif des réseaux eaux usées et eaux pluviales : la première réunion de chantier sur site a eu lieu ce matin, destinée essentiellement à parfaire le plan de circulation.

Deux entreprises interviennent simultanément : route de Dagneux (depuis le rond-point du collège) et chemin du Bonnet pour libérer l'accès au village dès la rentrée des classes. Pour répondre à une interrogation, il est précisé que l'information concernant les modifications des raccordements des propriétés privées aux nouveaux arrivants est faite par le 3CM à partir des demandes de changement d'abonnement au service des Eaux.

Château d'eau : La réparation de la bordure de la toiture a été commandée à l'Ets Charrion pour un montant de 904,93 € HT.

La visite du CAUE n'a pas apporté d'éléments à notre réflexion sur le devenir de ce bâtiment. Une visite est programmée avec le Vice-Président au tourisme de la 3CM et la responsable du pôle tourisme en vue d'évaluer la possibilité de l'inscrire dans un programme touristique (étude des perspectives de réhabilitation et plans de financement).

La séance est levée à 20h50